



CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 5-119

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, à 20h 30
Le Conseil Municipal de la commune de **SANT-GERVASY**, régulièrement
convoqué, s'est réuni, sous la Présidence de **Joël VINCENT**, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION :

Convention de partenariat pour le marché nocturne

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Denise CLARION, Martine PLOYE, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Bertrand CASTANER, Alain SOULIE

Membres absents : Felix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Marie-Louise PEREZ

Le rapporteur fait part au Conseil municipal de l'organisation d'un marché nocturne en date du 23 juillet 2024 de 19h00 à 23h00.

Ce marché sera installé sur le parvis et autour du foyer socio-culturel.

Cette manifestation sera organisée par l'association ENCANTO, 24 chemin du Mas de Clerc, 30129 REDESSAN.

Les conditions sont reprises et complétées dans une convention à approuver par le Conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L UNANIMITE

- de confier à l'association ENCANTO, 24 chemin du Mas de Clerc, 30129 REDESSAN l'organisation du marché nocturne du 23 juillet 2024

- d'autoriser le Maire de SAINT-GERVASY à signer la convention liant l'association ENCANTO à la commune et tout document en lien avec cette manifestation.

Le secrétaire de séance



Téo MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT

